



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 338-26

Avis est donné, par la soussignée, Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Présentation, que le 10 août 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 338-26 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité.

L'objet de ce règlement est de notamment, permettre la desserte par conteneur dans certains immeubles multi logements.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en se présentant au Bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À LA PRÉSENTATION CE 13 AOÛT 2026

Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière